



Règlement du « Contest Villefontaine 2018 »

1 Les épreuves

La compétition « Contest VILLEFONTAINE 2018 » est ouverte aux catégories microbes, (filles et garçons) poussines, poussins, benjamines, benjamins.

Elle comprend des épreuves de difficulté, des épreuves de bloc.

1.1 L'organisation des épreuves

1.1.1 Organisation générale

Pendant toute la journée l'ordre de passage des voies disponibles ou des blocs est libre quelle que soit la catégorie fille et garçon.

Poussins(es) et microbes grimpent obligatoirement en moulinette durant tout le contest.

Les benjamins (es) peuvent grimper en tête sur des voies réservées ou en moulinette sur les autres voies.

Les grimpeurs en « moulinette » sont assurés du bas. La corde est passée dans au moins un mousqueton de sécurité sur un relais adapté à l'assurage en moulinette.

Pour les grimpeurs « en tête » une voie est considérée réussie lorsque le compétiteur a passé sa corde dans le mousqueton de la dernière dégain **située dans le relais**.

Pour les épreuves de difficulté ou de bloc, il n'y a pas de nombre limite de réalisation d'une même voie : même réussie, une voie ou un bloc peuvent être réalisés à nouveau pour accumuler des points. Chaque tentative apportera le nombre de point conformément aux valeurs des paragraphes 2.1 et 2.2.

Les différentes tentatives d'un grimpeur ne doivent pas être réalisées successivement dans le temps pour laisser place aux grimpeurs suivants.

1.1.2 Organisation du contest.

Pendant les 2 créneaux du contest 19 voies de difficultés seront mises à disposition.

Les 5 voies du devers seront réservées aux benjamins(es) qui grimpent en tête.

Les autres voies sont accessibles à toutes les catégories (filles et garçons) en moulinette y compris les benjamins(es).

Les 11 blocs sont accessibles à toutes les catégories (filles et garçons)

1.2 Les épreuves de Difficulté

L'épreuve de difficulté consiste à réaliser le maximum de voies possible, quelle que soit la catégorie.

- Il n'y a pas de démonstration des voies.

- Chaque voie possède 2 prises remarquables dénommée « TOP » pour la plus haute et « Intermédiaire » pour l'autre. La valeur de la voie est donnée à la prise remarquable la plus haute atteinte.

- Une prise est atteinte lorsqu'elle est contrôlée : le grimpeur tient celle-ci et stabilise son corps. Seule **la prise « contrôlée » sera validée.**
- Le temps maximum pour réaliser chaque voie est de 3 minutes.
- Il n'y a pas de limite de tentative.
- Une tentative est arrêtée à l'atteinte du « TOP » ou en cas de chute.

1.3 Les épreuves de blocs

L'épreuve de blocs consiste à réaliser les blocs proposés, quelle que soit la catégorie.

Il n'y a pas de démonstration de bloc.

Il n'y a pas de limite de tentatives. Chaque tentative correspond à 3 essais. Comme précisé au paragraphe 1.1.1, chaque tentative réussie apporte le nombre de points correspondant.

Sur chaque bloc, la ou les prises de départ et la prise de « top » sont matérialisées. Au départ du bloc les mains doivent être sur les prises imposées de départ.

2 Modalités de classement

Il sera établi un classement par catégorie.

Le classement s'établit en ajoutant les points de toutes les réalisations effectuées par chaque grimpeur en difficulté et en blocs.

En cas d'ex-æquo ils seront départagés par le nombre d'épreuves. Le compétiteur qui l'emporte est celui qui a accumulé ses points en le moins d'épreuves.

2.1 Les épreuves de difficulté

Les voies sont regroupées en 4 zones avec les valeurs de points suivantes :

	Zone 1	Zone2	Zone3	Zone 4	Zone5
Top	20	30	40	60	50
Intermédiaire	10	15	20	30	25

2.2 Les épreuves de bloc

Les blocs sont regroupés en 2 zones avec les valeurs de points suivantes :

	Zone 1	Zone2
Valeur du bloc	10	20

3 Affichages et réclamations

Un affichage sera fait au fil de l'eau. Derniers affichage des résultats sera fait à 16h50
Les réclamations auprès du juge arbitre de la compétition sont autorisées pendant une période de 10 mn après affichage.

4 Horaires

8h00 : début des inscriptions

9h00 à 12h00 : 1^{ère} plage d'escalade autorisée

12h00 fin des inscriptions

12h00 à 12h30 : Pause casse-croute : Interdiction de grimper les voies ou les blocs.

12h30 à 15h30. : 2^{ème} plage d'escalade autorisée

16h00 : Résultats définitifs